



Assemblée générale

Distr. générale
15 septembre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 53 de l'ordre du jour provisoire*

**Application des décisions prises par la Conférence
des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II)
et renforcement du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains (ONU-Habitat)**

Application coordonnée du Programme pour l'habitat

Note du secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur l'application coordonnée du Programme pour l'habitat (E/2008/64)** , pour examen à sa soixante-troisième session au titre du point 53 de l'ordre du jour provisoire, en application de la décision 2008/239 du Conseil économique et social.

* A/63/150 et Corr.1.

** Le document E/2008/64 a été distribué séparément.

